



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Date d'inspection Le 30 juillet 2025		
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 2	Numéro de permis 2006542		
Adresse 36 rue Brun Cap-Pelé NB E4N 1N4	Numéro de téléphone (506) 577-8208		
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 41		
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, la collation, le dîner et la sieste. Interaction positive entre les enfants et les éducatrices sont observées.

Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif
I, Service de garderie éducative

Le 31 juillet 2025

Date

original signé par
Olivia Budaker

Le 31 juillet 2025

Date